

Vu la délibération n°6 de ce jour,

Vu les propositions du Président,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins 2 Abstentions (MM. S. FATH et D. BURRUS) :

*** d'APPROUVER** les dispositions du pacte de préférence à signer avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace et la SAS « L'ATELIER DES PRAIRIES » ;

*** d'AUTORISER** le Président à signer :

- ledit pacte avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace et la SAS « L'ATELIER DES PRAIRIES »
- tout document relatif à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Daniel HOLZSCHERER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président